

Les Directeurs

Tel : 04.50.82.24.62  
dg@ch-alpes-leman.fr

**Destinataires :**

Professionnels du CHAL, des HDL et des HPMB  
Professionnels des établissements de santé du territoire  
Professionnels de santé libéraux du territoire

Le 5 janvier 2021

**NOTE D'INFORMATION  
à l'attention des Professionnels de santé**

**Vaccination COVID-19**

Docteur,  
Madame, Monsieur,

La stratégie nationale de vaccination COVID-19 a pour objectifs principaux de faire baisser la mortalité et les formes graves de la maladie, ainsi que de protéger les populations et le système de santé.

Le 21 décembre 2020, l'Agence Européenne du Médicament autorisait la mise sur le marché du vaccin Pzifer-BioNTech. Le 24 décembre 2020, la Haute Autorité de Santé rendait son avis concernant la stratégie d'utilisation de ce vaccin.

L'organisation des campagnes de vaccination se met en place sur chaque territoire et nous sommes en mesure aujourd'hui de vous proposer les 1<sup>ères</sup> vaccinations dès le 6 janvier.

Nous vous présentons dans cette Note les principes généraux et les démarches à suivre pour bénéficier de cette vaccination.

**1. Les principes généraux**

La 1<sup>ère</sup> phase de vaccination est ciblée sur les personnes prioritaires suivantes :

- les Personnes âgées résidents en EHPAD, USLD, Résidence autonomie et Résidences services seniors
- les Professionnels de tous les métiers exerçant au sein des établissements de santé ou professionnels libéraux, âgés de plus de 50 ans ou présentant des comorbidités

Les comorbidités identifiées par la Haute Autorité de Santé sont les suivantes :

- Obésité (IMC > 30) en particulier chez les plus jeunes
- Bronchopneumopathie chronique obstructive (PBCO) et insuffisance respiratoire
- Hypertension artérielle compliquée
- Insuffisance cardiaque
- Diabète de types 1 et 2
- Insuffisance rénale chronique
- Cancers récents et maladies hématologiques malignes de moins de 3 ans
- Transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques

La campagne de vaccination est organisée selon 3 principes :

- **Le libre choix** : le recueil du consentement de la personne s'effectue dans le cadre du droit et des règles habituelles, connues et pratiquées par les Médecins, en vertu du Code de la Santé Publique et du Code de Déontologie
- **La gratuité**
- **La sécurité** : les vaccins sont livrés au terme d'une double procédure :
  - L'autorisation de mise sur le marché délivrée par la Commission Européenne, après avis de l'Agence Européenne du Médicament
  - La publication par la Commission Technique des Vaccination d'un avis précisant, pour chaque vaccin, dans quels cas il est indiqué ou contre-indiqué, ainsi que les effets secondaires connus

## 2. La démarche à suivre pour les Professionnels de santé du territoire Léman Mont-Blanc

En lien avec l'ARS, les vaccinations sont proposées dans 3 Centres localisés : au Centre Hospitalier Alpes Léman (CHAL site Findrol à Contamine sur Arve), aux Hôpitaux du Léman (HDL - site de Thonon les Bains) et aux Hôpitaux du Pays du Mont-Blanc (HPMB - site de Sallanches).

Les Professionnels des établissements de santé ou professionnels libéraux, répondant aux critères d'âge et/ou de comorbidité et souhaitant bénéficier de la vaccination COVID-19, sont invités à s'inscrire dans le tableau de Consultation/Vaccination accessible simplement via les liens internet suivants en fonction du Centre de Vaccination des Professionnels de Santé (CVPS) choisi :

- CHAL : <https://ch-alpes-leman.fr/reservation-vaccination-covid-19/>
- HDL : <https://ch-alpes-leman.fr/reservation-vaccination-covid-19-hdl/>
- HPMB : <https://ch-alpes-leman.fr/reservation-vaccination-covid-19-hpmb/>

Il convient de privilégier le Centre de Vaccination des Professionnels de Santé (CVPS) le plus proche de son lieu d'exercice ou de résidence. Nous vous demandons également de vous présenter 10min avant l'heure du rendez-vous afin de renseigner le questionnaire de santé remis sur place, ainsi que de vous munir de votre carte vitale.

La localisation des CVPS ainsi que le numéro de téléphone des secrétariats sont indiqués en « en-tête » des Tableaux de réservation accessibles via le lien internet.

Comptant sur votre adhésion à cette campagne de vaccination, nous vous renouvelons nos remerciements les plus chaleureux pour l'action que vous menez au quotidien, au bénéfice direct des patients et résidents du territoire.

Très sincèrement.



Didier RENAUT  
Directeur CHAL



Eric DJAMAKORZIAN  
Directeur HDL



Jean-Rémi RICHARD  
Directeur HPMB